



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

DOSSIER DE PRESSE

LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES CHEFS D'ENTREPRISE OU EXERÇANT UNE
PROFESSION LIBÉRALE MIS À L'HONNEUR

19 OCTOBRE 2017
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE

DOSSIER DE PRESSE

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire (SDIS 43) organise une cérémonie de remise du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire » le **jeudi 19 octobre 2017 à partir de 18 h 00** à l'Hôtel du Département, 1 place Monseigneur-de-Galard au Puy-en-Velay, en présence des plus hautes autorités du département.

Cette cérémonie permettra de décerner le label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire » à près de **150 sapeurs-pompiers volontaires également chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale.**

DEROULEMENT DE LA CEREMONIE :

- 18 h 00 : accueil des sapeurs-pompiers volontaires chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale, autorités et invités ;
- 18 h 30 : allocutions des autorités ;
- 19 h 00 : remise du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire ».

REMISE DU LABEL « EMPLOYEUR PARTENAIRE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-LOIRE »

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 rappelle l'importance des sapeurs-pompiers volontaires dans notre modèle d'organisation des secours et dans ce cadre, plusieurs dispositions ont été adoptées afin de conforter l'engagement des 200 000 sapeurs-pompiers volontaires français.

La création d'un label national « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » n'a pas pour objectif de se substituer aux initiatives locales, souvent excellentes, déjà entreprises par les services départementaux d'incendie et de secours en collaboration avec les unions départementales des sapeurs-pompiers mais, bien au contraire, de mettre à leur disposition un outil complémentaire susceptible d'être utilisé en tant que de besoin dans le cadre des opérations de communication qu'ils souhaitent développer.

C'est pourquoi, le conseil d'administration du SDIS 43 a validé en 2012 les critères d'attribution d'un label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire » permettant de récompenser et de valoriser les employeurs publics ou privés ayant manifesté à travers la gestion des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leur organisation une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquable.

Pour être éligible à ce label, les employeurs doivent avoir signé une convention de disponibilité opérationnelle et de formation avec le SDIS 43 pour leurs employés ayant un contrat de sapeurs-pompiers volontaires dans l'une des casernes attiligériennes.

Au SDIS 43, il est à noter que pour **10 heures d'interventions réalisées par des sapeurs-pompiers**, plus de **85%** le sont par **des sapeurs-pompiers volontaires** (67% au niveau national).

En outre, la Haute-Loire fait partie des **13 départements français** où l'on retrouve le ratio le plus élevé de sapeurs-pompiers volontaires par tranche de 100 000 habitants (**>500 SPV pour 100 000 h**).

Enfin, les jeunes sapeurs-pompiers, véritable pépinière de nos futurs sapeurs-pompiers, représentent **1,23% de la population âgée entre 10 et 18 ans** alors qu'elle est seulement de 0,4% au niveau national.

C'est donc pour toutes ces raisons que le SDIS 43 se mobilise au quotidien par l'intermédiaire de son **service du développement du volontariat** afin de trouver des solutions concrètes à la disponibilité de ses sapeurs-pompiers volontaires, qui représentent **94% des effectifs opérationnels** du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire.

Aussi, lors de cette cérémonie solennelle, les dirigeants d'entreprise ou exerçant une profession libérale qui sont également sapeurs-pompiers volontaires se sont vus remettre ce label. Chaque employeur-sapeur-pompier recevra un porte-document et un trophée.

LES CHIFFRES CLES DU SDIS 43

Les moyens humains

- **1521 sapeurs-pompiers volontaires** soit **94%** des effectifs de sapeurs-pompiers
- **105 sapeurs-pompiers professionnels** soit **6%** des effectifs de sapeurs-pompiers répartis dans les centres de secours principaux de Brioude; Le Puy en Velay ainsi qu'au niveau de la Direction départementale. Il est à noter également que les chefs de centre d'Yssingeaux et de Monistrol-sur-Loire sont des officiers professionnels
- **1 engagé du service civique**
- **40 personnels administratifs et techniques spécialisés**
- D'un vivier de **321 jeunes sapeurs-pompiers** répartis en 19 sections

Les équipes spécialisées

Pour faire face aux risques particuliers, le service dispose d'équipes spécialisées composées de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels :

- 1 équipe sauvetage aquatique,
- 1 équipe risques technologiques,
- 1 équipe sauvetage-déblaiement,
- 1 équipe intervention en milieu périlleux.

Les infrastructures

Les sapeurs-pompiers de la Haute-Loire disposent de 59 unités territoriales réparties sur l'ensemble du territoire départemental dont :

- **1 état-major** basé à Taulhac
- **1 centre de traitement de l'alerte (CTA / CODIS)**
- **58 centres d'incendie et de secours (CIS)**
- **1 école départementale**

L'ensemble du patrimoine immobilier représente une surface bâtie de 33 000m². Depuis la départementalisation, de gros efforts ont été consentis, permettant ainsi de reconstruire ou de moderniser 24 casernes.

Les moyens opérationnels motorisés

Le parc automobile comprend 344 véhicules et agrès opérationnels, répartis de la manière suivante :

- 52 ambulances (VSAV / VSAB) et 25 véhicules de secours routiers (VSRL / VSRM)
- 55 engins d'incendie urbains (FPTL / FPT / FPTR / CCR) et 4 échelles aériennes (EPS)
- 41 engins feux de forêts (CCFM) et 19 porteurs d'eau (CCGC)
- 4 camions dévidoirs (CD / CDHR)
- 10 engins d'interventions diverses (VTU / VID)
- 59 véhicules de liaison (VL) et 61 véhicules de liaison tout terrain (VLTT) et 7 véhicules de transport du personnel (VTP)
- 7 engins spécialisés (3 porte-berces avec 8 berces / 1 VIRT/ 1VPL/ 1 VIMP/ 1 VAAM)
- 2 postes de commandement (VPC) et 1 QUAD

L'activité opérationnelle

Au cours de l'année 2016, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire a réalisé 13 805 interventions qui se répartissent de la manière suivante :

Par rapport à la même période (du 1er janvier au 1er décembre), l'activité opérationnelle est en très nette augmentation de **+5,3% par rapport à 2015**.

Cette augmentation porte sur les catégories d'interventions suivantes :

- Le secours aux personnes qui progresse de +8,7% (contre + 1,8% en 2015) soit **890 interventions supplémentaires**,
- Les accidents de la circulation en diminution de 5,3% en 2015, sont en augmentation de **+8,9%** soit 66 accidents supplémentaires.

En revanche, les autres catégories d'intervention sont en diminution :

- Les opérations de lutte contre les incendies - **16,7%**. La lutte contre les feux de végétation régresse de 33,8 %,
- Les interventions diverses diminuent de **8,8%** (contre +32,3% en 2015) et ce malgré l'évènement pluvio-orageux des 21 et 22 novembre (83 interventions pour protection des biens en 36 heures)

Statistiques opérationnelles de janvier à novembre inclus						
	SECOURS AUX PERSONNES	INCENDIES	INTERVENTIONS DIVERSES	RISQUES PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
2016	11 064	803	572	66	91	12 596
2015	10 174	964	627	62	135	11 962
Variation	↑ 8,7%	↓ -16,7%	↓ -8,8%	↑ 6,5%	↓ -32,6%	↑ 5,3%

DATES A RETENIR POUR 2017

- **Cross Départemental des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire**, samedi 18 novembre, Lac du Bouchet
- **Passation de commandement et Sainte-Barbe** du Centre d'Incendie et de Secours de Laussonne, le samedi 25 novembre
- **Prise de commandement** du Colonel GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire et **Sainte-Barbe départementale** le lundi 4 décembre, place du Martouret au Puy-en-Velay

Contact presse :
Cellule communication
04 71 07 03 04
sdis43@sdis43.fr

